

Date : Samedi 3 septembre 2022

# La valeur de la dignité humaine

## Introduction

Le sujet de la dignité humaine doit (re)trouver sa place dans nos Églises vu son importance pour notre humanité. Plusieurs textes bibliques font allusion à la dignité humaine :

**Galates 3 : 28** : Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ.

**Jean 13 : 16** : En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé.

**Genèse 1 : 27** : Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme.

**1 Jean 3 : 17** « Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?

**Matthieu 7 : 12** Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes.

**Jean 15:17** : Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres.

**Matthieu 10:24** : Le disciple n'est pas plus que le maître, ni le serviteur plus que son seigneur.

**Luc 6 : 36** : Soyez donc miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux.

Ces quelques textes cités donnent un aperçu de la dignité humaine. Ils permettent de voir sa portée sur l'existence et d'avoir un regard éclairé sur soi et sur l'autre. Sans nul doute, la dignité est reçue de Dieu afin de reconnaître la valeur de chaque individu dans la société. L'Église doit mettre un point d'honneur à rappeler l'importance de la dignité pour que chaque membre d'Église développe des rapports « dignitaires », d'égalité en dignité avec autrui.

## La dignité humaine en tant que valeur sûre

Nous ne devons cesser de souligner que l'homme sans dignité n'est plus humain. Il s'agit d'une valeur qui marque l'appartenance irréductible de l'homme à l'Humanité, entendue au sens de communauté humaine. La notion d'humanité est étroitement associée à de la définition de la dignité, dans la mesure où la dignité est reconnue sans autre condition que comme appartenant à l'humanité. Cela s'entend bien, vu que le seul être créé à l'image de Dieu est l'homme.

L'homme est créé avec une morale, un sens pour différencier le bien du mal. C'est dans ce sens que l'on entendra cette affirmation de Kant : « *La moralité ainsi que l'humanité en tant qu'elle est capable de moralité, c'est donc là ce qui seul a de la dignité* ».

Depuis le 26 Juin 1945 la Charte des Nations Unies qui affirme dans son préambule, la foi « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ». Cette foi sera réaffirmée à l'occasion de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dès le préambule, il est énoncé que : « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux constitue le fondement de la liberté, de la justice, de la paix dans le monde* ». Le Conseil Constitutionnel déclare que la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle.

La dignité se veut désormais une valeur universelle, personnelle à chaque homme mais commune à tous, une valeur que tous les hommes auront en partage. La notion « *d'égle dignité* » marque cette volonté d'affirmer que la dignité est la même pour tous les hommes. C'est la religion qui permet le mieux de poser l'universalité de la dignité humaine, puisque nous sommes censés être créés à l'image de Dieu, nous sommes donc tous frères, « tous unis entre nous par un lien indélébile ». Nous appartenons à la famille humaine, instituée dès le commencement du monde. Cette fraternité, n'est surtout pas un vain mot pour le chrétien, il est renforcé par le sang de Christ (texte biblique)

Ce qui importe désormais c'est l'affirmation de la dignité dans les rapports entre les hommes. C'est dans ces rapports avec ses semblables que l'homme prend conscience de sa dignité, non pas qu'elle naisse de ce rapport, mais c'est ce rapport qui la révèle et qui l'assoit définitivement. Jésus lui-même a dit « *Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous faites de même pour eux* » Matthieu 7 : 12.

Le philosophe de la dignité Kant l'a énoncée de la manière suivante : : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne, que dans la personne de tout autre* ». C'est cette formule qui est la plus connue des juristes et généralement la plus reprise par les auteurs qui prennent comme modèle la dignité, d'où découle l'obligation de respecter la dignité.

## **La dignité comme refus de l'abus et de la maltraitance**

L'abus et la maltraitance portent atteinte à la dignité de l'homme. Attenter à la dignité de l'homme revient à porter atteinte à l'humanité toute entière dont l'homme fait partie. Lutter contre les abus, c'est protéger la dignité de la personne humaine avec une efficacité tout à fait unique, et insaisissable (qui nous dépasse), en réponse aux horreurs commises. Du principe du droit à la dignité découlent d'autres droits : le principe de la primauté de la personne humaine, du respect de l'être humain dès le commencement de sa vie, l'inviolabilité de l'intégrité, l'absence de patrimonialité du corps humain, et l'intégrité de l'espèce humaine.

Et c'est en se référant au principe de la dignité que le droit international et celui des droits de l'homme se sont engagés dans un processus de lutte contre toute forme d'asservissement ou de dégradation de la personne humaine. Les références à ce concept de dignité se retrouvent dans nombre d'instruments universels :

*Art. 3 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants ».*

*Art. 1 de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine de 1997 : « Les Parties à la présente Convention protègent l'être humain dans sa dignité et son identité et garantissent à toute personne, sans discrimination, le respect de son intégrité et de ses autres droits et libertés fondamentales à l'égard des applications de la biologie et de la médecine ».*

*Alinéa 1 du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme 1948 : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables, elle constitue le fondement de la paix dans le monde ».*

*Article 16 du Code civil : « La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie »*

La dignité c'est l'obligation finalement qui m'est faite de toujours tenir compte de cette valeur spéciale qui est en chacun de nous : nous sommes des sujets moraux, responsables et qui inspirent le respect. Cette obligation de respect est source de droits et de devoirs : droit au respect de sa dignité et devoir de respecter sa dignité, et celle des autres. La dignité implique la réciprocité, elle est dans la relation de moi avec moi-même, mais aussi de moi avec les autres.

Si la notion de dignité est indéfinissable, il ne faut pas pour autant en conclure que l'on ne sait pas à quoi elle renvoie. Elle renvoie à l'essence de l'homme, et a une triple dimension :

1. Elle est à l'échelle de l'humanité, ce qui distingue les hommes des autres êtres vivants,
2. Elle est à l'échelle humaine, ce qui rassemble tous les hommes,
3. Elle est à l'échelle individuelle, cette obligation qui est faite de toujours respecter l'homme, soi-même comme humain, et l'autre comme humain

### **L'incarnation : une dignité encore plus élevée**

La Bible déclare que Jésus « *s'est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes ; et ayant paru comme un simple homme* » (Philippiens 2 : 7). Nous lisons aussi : « *la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité* » (Jean 1 : 14). Ainsi, Jésus a élevé encore davantage la dignité de l'humanité. Lui, le fils de Dieu, a accepté de naître parmi les hommes, de vivre avec les hommes, mais surtout de mourir pour l'humanité. Il était vraiment humain, donnant ainsi une valeur incommensurable à l'humanité de l'Homme.

Ellen G. White écrit dans livre *Jésus-Christ* (pages 25 à 29) :

*« Par sa vie et par sa mort, le Christ a fait plus que de simplement réparer les ruines causées par le péché. Satan voulait séparer à jamais l'homme de Dieu; or en Christ nous devenons unis à Dieu plus étroitement que si nous n'avions jamais péché. En assumant notre nature le Sauveur s'est rattaché à l'humanité par un lien qui ne sera jamais brisé, qui subsistera d'âge en âge. "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique!"*

*Ce n'est pas seulement pour porter nos péchés, pour mourir en sacrifice pour nous, qu'il a été donné; Dieu l'a donné pour toujours à l'humanité déchue. Pour assurer son conseil de paix immuable, Dieu a donné son Fils unique comme partie intégrante de la famille humaine, pour toujours participant de notre nature. Ainsi se trouve garanti l'accomplissement de la parole divine. "Un enfant nous est né, un fils nous a été donné; l'empire a été posé sur son épaule." En la personne de son Fils, Dieu a adopté la nature humaine et l'a transportée au plus haut des cieux. C'est le "Fils de l'homme" qui partage le trône de l'univers. C'est ce "Fils de l'homme" à qui on donne pour nom: "le Conseiller admirable, le Dieu fort, le Père d'éternité, le Prince de la paix."*

*Le Je suis est l'arbitre placé entre Dieu et l'humanité, posant sa main sur l'un et sur l'autre. Bien que "saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs", il n'a pas honte de nous appeler ses frères.*

*En Christ la famille de la terre et celle des cieux sont reliées l'une à l'autre. Le Christ glorifié est notre frère. Le ciel est enchâssé dans l'humanité, l'humanité est enlacée au sein de l'Amour infini. Dieu dit, au sujet de son peuple: "Ils seront tous comme les pierres d'un diadème, brillant dans la terre sainte. De quelle beauté, de quel éclat on les verra resplendir."*

*La hauteur à laquelle seront élevés les rachetés sera un témoignage éternel rendu à la miséricorde de Dieu. "Dans les siècles à venir" il montrera "la richesse surabondante de sa grâce par sa bonté envers nous en Christ-Jésus. ... Désormais les principautés et les pouvoirs*

*dans les lieux célestes connaissent par l'Église la sagesse de Dieu dans sa grande diversité, selon le dessein éternel qu'il a réalisé par le Christ-Jésus notre Seigneur. »*

**Position de l'Église Adventiste contre l'abus et la maltraitance** (informations que vous trouverez sur <https://www.adventist.org/official-statements/child-sexual-abuse/>; <https://adventiste.org/spiritualite/declarations-officielles/abus-sexuel-sur-un-enfant/> )

« Les adventistes du septième jour affirment la dignité et la valeur de chaque être humain et dénoncent toutes les formes d'abus physiques, sexuels et émotionnels et de violence familiale. Nous reconnaissons l'ampleur mondiale de ce problème et les graves effets à long terme sur la vie de toutes les personnes concernées. Nous croyons que les chrétiens doivent répondre aux abus et à la violence familiale à la fois au sein de l'église et dans la communauté. Nous prenons au sérieux les rapports sur les abus et la violence et avons discuté de ces questions mises en évidence lors de cette assemblée internationale. Nous pensons que rester indifférent et insensible, c'est tolérer, perpétuer et potentiellement étendre un tel comportement.

Nous acceptons de prendre notre responsabilité de coopérer avec d'autres corps professionnels, d'écouter et de prendre soin des personnes victimes d'abus et de violence familiale, de souligner les injustices et de prendre la défense des victimes. Nous aiderons les personnes dans le besoin à identifier et à accéder à la gamme de services professionnels disponibles.

Lorsque des changements d'attitudes et des comportements offrent des possibilités de pardon et de nouveaux départs, nous fournissons un ministère de réconciliation. Nous aiderons les familles en souffrance à cause de relations qui ne peuvent rétablies. Nous aborderons les questions spirituelles auxquelles sont confrontées les personnes maltraitées, en cherchant à comprendre les origines de la maltraitance et de la violence familiale et en développant de meilleures façons de prévenir ce cycle récurrent ».

(Cette déclaration a été approuvée et votée par le Conseil administratif de la Conférence générale des adventistes du septième jour (ADCOM) et a été publiée par le bureau du président, Robert S. Folkenberg, lors de la session de la Conférence générale à Utrecht, aux Pays-Bas, du 29 juin au juillet. 8, 1995.)

De même « la Bible condamne les abus sexuels sur les enfants dans les termes les plus forts possibles. Il considère que toute tentative pour troubler, brouiller ou dénigrer les frontières personnelles, générationnelles ou de genre par un comportement sexuellement abusif comme un acte de trahison et une violation flagrante de la personnalité. Il condamne ouvertement les

abus de pouvoir, d'autorité et de responsabilité parce qu'ils frappent au cœur même des sentiments les plus profonds des victimes envers eux-mêmes, les autres et Dieu, et brisent leur capacité à aimer et à faire confiance. Jésus a utilisé un langage fort pour condamner les actions de tout individu, qui soit en paroles ou en actes, fait trébucher un enfant.

La communauté chrétienne adventiste n'est pas à l'abri des abus sexuels sur les enfants. Nous croyons que les principes de la foi adventiste du septième jour exigent que nous soyons activement impliqués dans la prévention. Nous nous engageons également à aider spirituellement les personnes abusées et maltraitées, les offenseurs et leurs familles dans leur processus de guérison et de rétablissement, et à tenir les employés de l'Église et les dirigeants laïcs de l'Église pour responsables de maintenir un comportement personnel approprié, comme il convient à des personnes occupant des postes de leadership spirituel et de confiance. »

En tant qu'Église, nous croyons que notre foi nous appelle à :

1. Soutenir les principes du Christ pour les relations familiales dans lesquelles le respect de soi, la dignité et la pureté des enfants sont reconnus comme des droits divinement imposés.
2. Créer une atmosphère où les enfants qui ont été maltraités peuvent se sentir en sécurité lorsqu'ils signalent des abus sexuels et peuvent sentir que quelqu'un les écouterait.
3. S'informer complètement sur les abus sexuels et leur impact sur notre propre communauté ecclésiale.
4. Aider les ministres et les dirigeants laïcs à reconnaître les signes avant-coureurs d'abus sexuels sur des enfants et à savoir comment réagir de manière appropriée lorsqu'un abus est suspecté ou qu'un enfant signale avoir été abusé sexuellement.
5. Établir des relations avec des conseillers professionnels comme référents et des agences locales d'aide aux victimes d'agression sexuelle qui peuvent, grâce à leurs compétences professionnelles, aider les victimes d'abus et leurs familles.
6. Créer des directives/politiques aux niveaux appropriés pour aider les dirigeants d'église à :
  - a) S'efforçant de traiter avec équité les personnes accusées d'abus sexuels sur des enfants,
  - b) Tenir les agresseurs responsables de leurs actes et administrer une discipline appropriée.
7. Soutenir l'éducation et l'enrichissement des familles et des membres de la famille à :
  - a) Rejeter les croyances religieuses et culturelles courantes qui peuvent être utilisées pour justifier ou dissimuler les abus sexuels sur les enfants.
  - b) Construire chez chaque enfant un sentiment sain de valeur personnelle qui lui permet de se respecter et de respecter les autres.
  - c) Favoriser des relations chrétiennes entre les hommes et les femmes à la maison et dans l'église.
8. Fournir un soutien bienveillant et un ministère de rédemption basé sur la foi au sein de la communauté ecclésiale pour les victimes d'abus et les agresseurs tout en leur permettant d'accéder au réseau disponible de ressources professionnelles dans la communauté.

9. Encourager la formation d'un plus grand nombre de professionnels de la famille pour faciliter le processus de guérison et de rétablissement des victimes et des agresseurs. (La déclaration ci-dessus est éclairée par les principes exprimés dans les passages scripturaires suivants : Gen 1 :26-28 ; 2 :18-25 ; Lévi 18 :20 ; 2 Sam 13 :1-22 ; Matt 18 :6-9 ; 1 Cor 5:1-5 ; Éph 6:1-4 ; Col 3:18-21 ; 1 Tim 5:5-8.)

(Cette déclaration a été votée lors de la réunion de printemps du Comité exécutif de la Conférence générale, le mardi 1er avril 1997, à Loma Linda, en Californie.)

## **Conclusion**

La dignité humaine est un bien précieux donné par le Créateur, de plus elle est renforcée et élevée de manière majestueuse par le Rédempteur (le fils de Dieu et le fils de l'homme). Nous sommes tous des êtres de valeur et distingués. Cela ne vient pas de nous en tant que tel, mais du regard divin sur la créature. Le roi David déclare : « tu l'as fait de peu inférieur à Dieu, Et tu l'as couronné de gloire et magnificence ». (Psaumes 8 : 5). Respecter la dignité humaine, c'est respecter et honorer le Dieu de la dignité humaine. Ensemble élevons la dignité humaine en disant non aux abus et à la maltraitance.

Le 15 avril 2020, une décision forte dans le respect de la dignité a été prise à la fin d'une discussion animée sur la plateforme zoom, suivie d'un vote, lors de la deuxième journée de la réunion du Printemps de l'Église adventiste, l'une des deux rencontres administratives annuelles de l'église mondiale. Les dirigeants de l'Église adventiste du septième jour ont demandé à ce que les Divisions de la Conférence Générale prennent des mesures concrètes pour s'assurer que les organisations et les institutions de l'église travaillent clairement à prévenir les abus sexuels. Dans le même temps, les dirigeants régionaux se sont engagés à continuer de travailler à l'élaboration de protocoles détaillés visant à prévenir ou répondre à toute plainte d'abus sexuel dans l'église.

Aujourd'hui :

*« Les abus au sein des foyers, au sein de l'église même, sont une triste réalité à laquelle nous devons faire face avec compassion, conscience et éducation. »* dit Willie OLIVER le directeur du département du Ministère de la famille de la Conférence Générale. *« Il y a de nombreuses personnes qui souffrent en silence et qui pensent que l'église n'en a rien à faire. Mais l'église se sent concernée »* rappelle Heather-Dawn Small, la responsable du Ministère de la femme de la Conférence Générale.